



ProCredit Bank

Congo

OUVERTURE DES COMPTES **CONDITIONS**

I. PERSONNES PHYSIQUES

1. Pour les nationaux

- *Etre âgé de 18 ans au moins ;*
- *Disposer d'une des pièces d'identité valide suivantes :*
 - *carte d'électeur*
 - *permis de conduire*
 - *pasport*

2. Pour les étrangers

- *Etre âgé de 18 ans au moins ;*
- *Disposer d'un pasport valide et d'un visa d'établissement permanent **ou** d'un pasport valide et d'un visa standard ainsi que la preuve d'une activité en RDC.*

3. Pour les représentants de l'ordre

- *Militaires : carte de recensement*
- *Policiers : carte de la police*

II. PERSONNES MORALES

1. ONG ou ASBL ou églises

- *Statuts notariés ;*
- *Procuration du comité directeur ou de l'assemblée générale ;*
- *F.92/personnalité juridique ou Arrêté ministériel ;*
- *Pièce d'identité valide des représentants.*



2. SPRL ou SARL ou SNC

- *Statuts notariés ;*
- *Procuration des associés ;*
- *Registre de Commerce ou Identification Nationale ;*
- *Pièce d'identité valide des représentants.*

3. Etablissements

- *Registre de Commerce ou Identification Nationale ;*
- *Pièce d'identité valide du ou des propriétaires ;*
- *Etre titulaire du document.*

III. Compte Junior

- *Etre âgé de 0 à 17 ans ;*
- *Disposer d'une attestation ou d'un acte de naissance timbré pour le mineur ;*
- *Les parents ou tuteurs se présentent avec l'une des pièces d'identités requises pour l'ouverture d'un compte*

N.B. : Les documents présentés doivent être des originaux, le Journal Officiel peut servir en lieu et place de l'Arrêté ministériel